

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1168

17 mai 2013

### SOMMAIRE

Ansdell S.A. ....	56047	Master 6 .....	56030
Architecture et Environnement S.A. ....	56060	Mitco Resolution 3 S.à r.l. ....	56049
Armatures S.A. ....	56063	Navitas Fund Management .....	56048
Beatport S. à r. l. ....	56063	NTC Holding G.P. ....	56059
Black & Blue S.A. ....	56030	Omega Iceland S.à r.l. ....	56053
Communicabilis .....	56063	Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl .....	56040
CP Realty (Gdansk) .....	56063	Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l. ....	56037
Crescendo Group .....	56029	Platifer Constructions S.à r.l. ....	56061
Crescendo Group .....	56029	Poge S.à r.l. ....	56054
Dedel S.A., SPF .....	56063	Red Earth Holdings S.à r.l. ....	56054
Erbephar S.à r.l. ....	56063	Resitalia Management S.à r.l. ....	56053
Flojkas Capital S.à r.l. ....	56064	S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l. ....	56032
FoamCo .....	56064	Sarasun Studios S.A. ....	56059
FoamCo .....	56064	Société des cadres EIS S.A. ....	56018
GEC Management S.à r.l. ....	56064	SVM Finance Luxembourg 1 .....	56058
GEC Management S.à r.l. ....	56064	Tasco International S.à r.l. ....	56050
GEC Management S.à r.l. ....	56064	Telecom Business Luxembourg S.A. ....	56058
Immo Royal Partners S.A. ....	56060	Trebol Holdings Sàrl .....	56058
JMP.Luxembourg S.à r.l. ....	56056	Troisi Investissements Internationaux SPF S.A. ....	56057
Kojac S.A. ....	56053	UBS (Lux) Institutional Sicav .....	56059
Laminvest S.à r.l. ....	56055	Uncia S.A. ....	56043
Laven Partners (Luxembourg) SA .....	56030	WHITE Investments .....	56028
Lux 11 Starlight GBP S.à r.l. ....	56018		
Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l. ....	56052		

**Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013039543/12.

(130048516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Lux 11 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 176.062.

## STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Lux 11 Starlight GBP S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination

complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand GBP (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of 26 GBP (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

#### **Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

**Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

### Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand GBP) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mars,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 11 Starlight GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille GBP (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six GBP (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

### **Art. 11 Conflit d'intérêts.**

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

## **IV. Assemblées générales des associés**

### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

### **Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. LAC/2013/11086. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039370/582.

(130048059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

### **WHITE Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040344/10.

(130048790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

---

**Crescendo Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.069.

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

"WHITE Investments", société anonyme ayant son siège social actuellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.826, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Crescendo Group", ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.069, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1824 du 26 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1226 du 7 juin 2011.

- Que le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de trois cents euros (EUR 300,-) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'associé unique "WHITE Investments", est actuellement fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039856/44.

(130048800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Crescendo Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039855/10.

(130048799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Laven Partners (Luxembourg) SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 325.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.179.

—  
*Extrait de la résolution prise le 11 mars 2013 par les administrateurs de la société*

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la Société du 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 12 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043797/13.

(130053656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Black & Blue S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 151.806.

—  
La soussignée, OCRA (Luxembourg) SA, avec son siège au 19, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège de la société BLACK & BLUE S.A. qui était au 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour OCRA (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013043547/13.

(130053364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Master 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.797.

—  
In the year two thousand and thirteen, the eighteenth day of the month of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital a risque) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 161.613, represented by its managing general partner, Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, a private limited company (société a responsabilité limitée) having its registered office at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 161.408;

in its capacity as sole shareholder of Master 6, a private limited company (société a responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 162.797, incorporated on 12 July 2011 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 October 2011, number 2470 (the Company), the articles of incorporation of which were amended on 29 December 2011, pursuant to a notarial deed dated 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 March 2012, number 639,

here represented by Mr Sébastien WIANDER, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 15 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000.-), represented by four hundred and fifty thousand (450,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and forty-five thousand five hundred euro (EUR 345,500.-) in order to bring it from its present amount of four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000.-) to seven hundred and ninety-five thousand five hundred euro (EUR 795,500.-) by the issuance of three hundred and forty-five thousand five hundred (345,500) shares, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the three hundred and forty-five thousand five hundred (345,500) newly issued shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay up the shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-four million five hundred and fifty thousand euro (EUR 34,550,000.-).

The surplus between the amount contributed and the nominal value of the newly issued shares being thirty-four million two hundred and four thousand five hundred euro (EUR 34,204,500.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of thirty-four million five hundred and fifty thousand euro (EUR 34,550,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

"The share capital is set at seven hundred and ninety-five thousand five hundred euro (EUR 795,500.-), represented by seven hundred and ninety-five thousand five hundred (795,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital risque sous la forme d'une société en commandite par actions constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.613, représentée par son associé-gérant-commandité, Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.408;

En sa capacité d'associé unique de Master 6, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.797, Grand-Duché du Luxembourg (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 12 juillet 2011, publié le 13 octobre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2470, dont les statuts ont été modifiés conformément à l'acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 639 du 10 mars 2012.

ici représentée par Sébastien WIANDER, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'énoncé précédemment, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-cinq mille cinq cents euros (EUR 345.500,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) à sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros (EUR 795.500,-) par l'émission de trois cent quarante-cinq mille cinq cents (345.500) parts sociales sous forme nominative, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire aux trois cent quarante-cinq mille cinq cents (345.500) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et procéder à la libération intégrale des parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 34.550.000,-).

Le surplus entre le montant ainsi apporté et la valeur nominale des parts sociales étant de trente-quatre millions deux cent quatre mille cinq cents euros (EUR 34.204.500,-) est alloué au compte des primes d'émission de la Société.

Le montant de trente-quatre millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 34.550.000,-) est désormais à la disposition de la Société; la preuve en ayant été rapporté au notaire soussigné qui en a expressément pris connaissance.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique note que l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros (EUR 795.500,-), représenté par sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents (795.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais et dépenses*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant et connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mars 2013. Relation: EAC/2013/3746. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039401/126.

(130048313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NTD 95.105.313,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.867.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 133.867 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer on 29 October 2007, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2963, dated 20 December 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 5.00 p.m. with Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designates as secretary Ms. Laure Jacquet, private employee residing in Luxembourg, and as scrutineer Mrs. Fanny Kindler, lawyer residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the committee;

- that the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Amendment to the Article 7.5 of the Company's articles of incorporation;
2. Amendment to the Article 10 of the Company's articles of incorporation;
3. Amendment to the Article 15 of the Company's articles of incorporation; and
4. Miscellaneous.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

#### *First Resolution*

The general meeting decides to amend article 7.5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **7.5. Restrictions on Transfers.** No Transfer of Interests shall occur if the Company determines that such Transfer would cause the Company, DutchCo, DutchCo II, DutchCo III or Cosmos Bank to violate any applicable legal or regulatory requirement. Any attempted Transfer in violation of this requirement shall be null and void ab initio and the purported transferee shall not be recognized by the Company as a Shareholder or holder of Subordinated Securities.”

#### *Second Resolution*

The general meeting decides to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

#### “ **Art. 10. Rights and Obligations of the Shareholders.**

##### 10.1 Consent Rights of the Shareholders.

10.1.1 Subject to Article 10.1.2 and for so long as any Shareholder holds greater than five per cent (5%) of the Fully Diluted Shares, the Company shall not, and the Company shall (directly or indirectly, as the sole shareholder of DutchCo III) cause (i) DutchCo III, or (ii) through DutchCo III, DutchCo and/or DutchCo II not to, except with the prior written approval of (x) SAC Shareholders holding a majority of the Shares held by all SAC Shareholders and (y) Non-SAC Shareholders holding a majority of the Shares held by all Non-SAC Shareholders:

(a) vary in any respect its Articles of Incorporation, the articles of incorporation of DutchCo, the articles of incorporation of DutchCo II, the articles of incorporation of DutchCo III or other constitutional documents or the rights attaching to any of its Shares or Subordinated Securities or, in the case of the Company, the articles of incorporation or other constitutional documents or the rights attaching to any of the shares of DutchCo, DutchCo II or DutchCo III;

(b) increase the amount of its issued Subordinated Securities, its authorized or issued share capital in the case of the Company, or its authorized or issued share capital in the case of DutchCo, DutchCo II or DutchCo III, or, grant any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in its share capital or effect any other reorganization of its share capital or any reclassification of the equity share capital;

(c) redeem or purchase any of its Shares or Subordinated Securities other than on a pro rata basis to holdings;

(d) subject to Article 10.1.2 and 10.1.3, transfer or agree to transfer (or grant any options over) any securities in (i) DutchCo III, (ii) DutchCo II and/or DutchCo or (iii) Cosmos Bank, other than pursuant to the terms of any Shareholders' Agreement that may exist;

(e) permit the registration (upon subscription or Transfer) of any Person as a member other than pursuant to a Transfer permitted under Article 7 or the terms of any Shareholders' Agreement that may exist;

(f) declare or pay any dividend on the Shares or any other distribution other than on a pro rata basis to shareholding, or make any payment on Subordinated Securities other than on a pro rata basis to holdings or make any distribution to any person other than to its shareholders;

(g) engage in any business other than owning securities of (i) DutchCo III (in the case of the Company), (ii) DutchCo II and/or DutchCo (in the case of DutchCo III) or (iii) Cosmos Bank (in the case of DutchCo II and/or DutchCo);

(h) enter into any contract other than on arm's length terms with unrelated third parties provided that approval under this Article 10.1.1(h) is required to (i) make any loan or advance or provision of any credit or to give any guarantee in any rolling twelve (12) month period exceeding in aggregate one hundred thousand US Dollars (USD 100,000), in each case other than in the ordinary course of the Company's, DutchCo's, DutchCo II's or DutchCo III's (as applicable) business consistent with past practice, and (ii) amend or terminate a material agreement to which it is a party, other than the Syndicated Loan Facility Agreement or any agreements ancillary thereto;

(i) make (or agree to make) any investment or acquire (or agree to acquire) any asset other than securities of (i) DutchCo III (in the case of the Company), (ii) DutchCo II and/or DutchCo (in the case of DutchCo III), or (iii) Cosmos Bank (in the case of DutchCo II and/or DutchCo) provided that additional securities of Cosmos Bank may be acquired without approval under this Article 10.1.1 only (i) consistent with any Shareholders' Agreement that may exist or (ii) for no consideration by the Company, DutchCo, DutchCo II and/or DutchCo III, such as pursuant to a share split or share dividend;

(j) incur (or agree to incur) any liability, whether actual or contingent, other than, on arms'

length terms with unrelated third parties for the purpose of purchasing additional securities in Cosmos Bank in accordance with the conditions of the Notes, repurchasing or redeeming the Notes, distributing proceeds to the Shareholders, or in compliance with the Syndicated Loan Facility Agreement;

(k) pass any resolution for its winding up, administration or any other insolvency proceedings;

(l) form any Subsidiary (other than Subsidiaries of Cosmos Bank);

(m) incur any borrowing exceeding in aggregate one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) in any rolling twelve (12) month period or create (or permit to be created) any mortgage, charge, encumbrance or other security interest on any asset in whole or in part or any of its Shares or Subordinated Securities in the case of the Company or its shares in the case of DutchCo, DutchCo II or DutchCo III except in connection with liability permitted by clause (j) above;

(n) approve annual unaudited financial statements, if such approval is a matter reserved for shareholders under the law of the relevant jurisdiction;

(o) remove or change auditors; or

(p) initiate material litigation or arbitration proceedings or compromise or settle any material litigation or arbitration proceedings; provided that any litigation or arbitration proceeding in which the amount in controversy is less than one million US Dollars (USD 1,000,000) is agreed not to be material for this purpose.

10.1.2 Notwithstanding anything to the contrary contained in this Article 10.1 (including any express consent right above), a Shareholder's approval in accordance with this Article 10.1 shall not be required for (a) additional capital contributions pursuant to any Shareholders' Agreement that may exist, (b) matters as required in the Transaction Documents, (c) matters relating to the incorporation and continued valid existence of the Company, DutchCo, DutchCo II or DutchCo III or arising out of or in connection with the ordinary course of business of owning, operating and maintaining the Company, DutchCo, DutchCo II or DutchCo III in their respective jurisdictions of organization, including without limitation, retaining tax, audit, legal, financial, banking and other professional advisory services, insurance, indemnification and other arrangements incident thereto or (d) amounts not exceeding US\$300,000 in aggregate for the Company, DutchCo, DutchCo II or DutchCo III in any calendar year, it being agreed that all payments pursuant to clauses (c) and (d) shall be on arm's length terms and, except as set out in clause (c) of this sentence in respect of the SAC Shareholder, with unrelated third parties. After the costs and expenses relating to the Company, DutchCo, DutchCo II and DutchCo III have been paid, the Company can pay a dividend to the SAC Shareholders to pay the SAC Shareholders' expenses and administrative costs unless the payment of those expenses or administrative costs would, when aggregated with the amount of expenses or administrative costs, and amounts referred to in clause (d) of the previous sentence, incurred by the Company, DutchCo, DutchCo II or DutchCo III in any calendar year, exceed US\$300,000 in the aggregate.

10.1.3 Article 10.1.1(d) shall cease to be of further force or effect from and after such time as the Co-Investor ceases to hold Interests representing greater than ten per cent (10%) of the Fully Diluted Shares."

#### *Third Resolution*

The general meeting decides to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company in order to add the definitions of "DutchCo II" and "DutchCo III", and amend the definitions of "Co-Investor" and "Restructuring Option", which shall read as follows:

""Co-Investor" shall mean LEHMAN BROTHERS COMMERCIAL CORPORATION ASIA LIMITED (in Liquidation), a limited company incorporated and existing under the laws of Hong Kong SAR, China."

""DutchCo II" shall mean S.A.C. PEI TAIWAN HOLDINGS II B.V., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands."

""DutchCo III" shall mean S.A.C. PEI TAIWAN HOLDINGS III B.V., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands."

““Restructuring Option” shall mean the option exercisable pursuant to the Call Option Agreement between LuxCo I and each Fund dated on or around February 9, 2011.”

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting has been closed.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of any divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le vingt-sixième jour de février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S’est réunie:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 133.867 (la “Société”) constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2963, daté du 20 décembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de Mr Mickaël Emeraux, maître en droit résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Laure Jacquet, employée privée résidant à Luxembourg et comme scrutateur Mme Fanny Kindler, avocate, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

- que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau;

- que totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l’ordre du jour de l’assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage;

- que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l’ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l’Article 7.5 des statuts de la Société,
2. Modification de l’Article 10 des statuts de la Société,
3. Modification de l’Article 15 des statuts de la Société, et
4. Divers.

L’assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L’assemblée décide de modifier l’article 7.5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**“ 7.5 Restrictions des Transferts.** Aucun Transfert d’Intérêts ne se produira si la Société détermine que ce Transfert entraînerait pour la Société, DutchCo, DutchCo II, DutchCo III ou Cosmos Bank, la violation d’une exigence légale ou réglementaire. Toute tentative de Transfert en violation de cette exigence sera considérée comme nulle et non avenue ab initio et le prétendu cessionnaire ne sera pas reconnu par la Société comme un Associé ou détenteur des Titres Subordonnés.”

*Deuxième Résolution*

L’assemblée décide de modifier l’article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**“ Art. 10. Droits et Obligations des Associés.**

10.1 Droits d’Approbation des Associés

10.1.1 Sous réserve de l'Article 10.1.2 et pour autant que tout Associé détienne plus de cinq pourcent (5%) des Parts Sociales Entièrement Diluées, la Société ne pourra pas, et la Société devra (directement ou indirectement, en tant qu'associé unique de DutchCo III) permettre à (i) DutchCo III, (ii) par le biais de DutchCo III, DutchCo et/ou DutchCo II de ne pas, sauf avec l'approbation écrite et préalable (x) des Associés SAC détenant une majorité des Parts Sociales détenues par tous les Associés SAC et (y) les Associés Non-SAC détenant une majorité des Parts Sociales détenues par tous les Associés Non-SAC:

(a) modifier de quelque sorte que ce soit ses Statuts, les statuts de DutchCo, les statuts de DutchCo II, les statuts de DutchCo III ou autres documents de constitution ou les droits attachés à ses Parts Sociales ou Titres Subordonnés ou, en ce qui concerne la Société, les statuts ou autres documents de constitution ou les droits attachés à l'une des actions de DutchCo, DutchCo II ou DutchCo III;

(b) augmenter le nombre de ses Titres Subordonnés émis ou le montant de son capital social autorisé ou souscrit concernant la Société, ou le montant de son capital social autorisé ou souscrit concernant DutchCo, DutchCo II ou DutchCo III, ou, accorder toute option ou autre intérêt (dans la forme de titres convertibles ou sous toute autre forme) sur ou dans son capital social ou réaliser toute autre réorganisation de son capital social ou toute reclassification des capitaux propres;

(c) racheter ou acheter certaines de ses Parts Sociales ou Titres Subordonnés autrement qu'au pro rata des participations;

(d) sous réserve de l'Article 10.1.2 et 10.1.3, transférer ou accepter de transférer (ou accordant toute option dessus) des titres de (i) DutchCo III, (ii) DutchCo II et/ou DutchCo ou (iii) Cosmos Bank, autre que conformément aux termes d'un éventuel Pacte d'Associés;

(e) autoriser l'enregistrement (en cas de souscription ou Transfert) de toute Personne en tant que membre autre que conformément à un Transfert autorisé en vertu de l'Article 7 ou 8;

(f) déclarer ou payer tout dividende sur les Parts Sociales ou faire toute autre distribution autrement qu'au pro rata des participations, ou faire tout paiement en rapport avec des Titres Subordonnés autrement qu'au pro rata des participations ou faire toute distribution à toute personne autre que ses associés;

(g) prendre part à toute affaire autre que la détention de titres de (i) DutchCo III (concernant la Société), (ii) DutchCo II et/ou DutchCo III (concernant DutchCo III) ou (iii) Cosmos Bank (concernant DutchCo II et/ou DutchCo);

(h) signer tout contrat autrement que dans les conditions normales du marché avec des tiers non-liés à condition que l'approbation sous cet Article 10.1.1(h) soit requise pour (i) réaliser un prêt ou avance ou provision ou crédit ou pour donner une garantie tous les douze (12) mois, excédant dans son ensemble cent mille dollars US (USD 100.000), dans chaque cas autre que dans le cours normal des activités de la Société, de DutchCo, de DutchCo II ou de DutchCo III (selon le cas) en conformité avec la pratique antérieure de la Société, et (ii) modifie ou met fin à un accord formel auquel elle est partie, autre que le Contrat de Prêt Syndiqué ou tout contrat accessoire;

(i) faire (ou accepter de faire) un investissement ou acquérir (ou accepter d'acquérir) des actifs autres que des titres de (i) DutchCo III (concernant la Société), (ii) DutchCo II et/ou DutchCo (concernant DutchCo III), ou (iii) de Cosmos Bank (concernant DutchCo II et/ou DutchCo), à condition que les titres additionnels de Cosmos Bank puissent être acquis en vertu de l'Article 10.1.1 uniquement (i) de manière cohérente avec un éventuel Pacte d'Associés ou (ii) sans considération pour la Société, DutchCo, DutchCo II et/ou DutchCo III, tel que conformément à une répartition de parts sociales ou répartition de dividendes;

(j) supporter (ou accepter de supporter toute responsabilité, réelle ou potentielle, autre que, dans les conditions normales du marché avec des tiers non-liés afin d'acquérir des titres supplémentaires dans Cosmos Bank conformément aux stipulations des Obligations, racheter ou rembourser les Obligations en distribuant les recettes aux Associés, ou en conformité avec le Contrat de Prêt Syndiqué;

(k) passer une résolution pour liquidation, gestion ou toute autre procédure de recouvrement;

(l) former une Filiale (autre que les Filiales de Cosmos Bank);

(m) supporter un emprunt excédant en totalité cent mille dollars US (USD 100.000) tous les douze (12) mois ou créer (ou permettre d'être créé) tout gage, charge, ou intérêt sur des actifs dans leur totalité ou en partie ou certaines de leurs Parts Sociales ou Titres Subordonnés en ce qui concerne la Société ou ses parts sociales en ce qui concerne DutchCo, DutchCo II ou DutchCo III excepté en ce qui concerne la responsabilité permise par la clause (j) ci-dessus;

(n) approuver les comptes annuels non audités, si cette approbation est une attribution réservée aux associés en vertu de la loi ou de la juridiction compétente;

(o) révoquer ou changer les auditeurs; ou

(p) entamer une action en justice ou une procédure d'arbitrage ou transiger ou régler toute action en justice ou procédure d'arbitrage; à condition que toute action en justice ou procédure d'arbitrage au sein de laquelle le montant en litige est inférieur à un million de dollars US (USD 1.000.000) soit accepté comme n'étant pas substantiel;

10.1.2 Sauf dispositions contraires dans cet Article 10.1 (y compris l'accord exprès ci-dessus), l'approbation d'un Associé conformément à cet Article 10.1 ne sera pas requise pour (a) des contributions supplémentaires au capital conformément à un éventuel Pacte d'Associés, (b) des sujets tels que requis dans les Documents de Transaction, (c) des sujets relatifs à la constitution et l'existence continue et valable de la Société, de DutchCo, de DutchCo II ou de DutchCo

III ou découlant de ou en rapport avec la marche ordinaire des affaires de détention, opération et maintenance de la Société, de DutchCo, de DutchCo II ou de DutchCo III dans leurs juridictions de constitution respectives, y compris mais pas limité aux appels à des services fiscaux, comptables, juridiques, financiers, bancaires et autres services consultatifs professionnels, assurances, indemnités et autres arrangements y attachés ou (d) des montants qui ne dépassent pas un montant total de trois cent mille dollars US (USD 300.000) par an pour la Société, DutchCo, DutchCo II ou DutchCo III sur une année civile, il est convenu que tous les paiements conformément aux clauses (c) et (d) devront être d'une durée respectable et, excepté ce qui est établi à la clause (c) de cette phrase à l'égard de l'Associé SAC, avec des tiers non-liés. Après que les frais et dépenses relatifs à la Société, à DutchCo, à DutchCo II et à DutchCo III aient été payés, la Société peut payer un dividende aux Associés SAC afin de payer les dépenses et frais administratifs des Associés SAC à moins que le paiement de ces dépenses ou frais administratifs, quand ajoutés au montant des dépenses et frais administratifs, et montants mentionnés à la clause (d) de la précédente phrase, supportés par la Société, DutchCo, DutchCo II ou DutchCo III sur une année civile, excèdent trois cent mille dollars US (USD 300.000) dans leur ensemble.

10.1.3 L'Article 10.1.1(d) devra cesser d'être en vigueur lorsque le Co-Investisseur cessera de détenir des Intérêts représentant plus de dix pour cent (10%) des Parts Sociales Entièrement Diluées."

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin d'y ajouter les définitions de "DutchCo II" et de "DutchCo III", et modifier les définitions de "Co-Investisseur" et d' "Option de Restructuration", qui auront la teneur suivante:

""Co-Investisseur" désigne LEHMAN BROTHERS COMMERCIAL CORPORATION ASIA LIMITED (en Liquidation), une société constituée et existante selon le droit de Hong Kong SAR, Chine."

""DutchCo II" désigne S.A.C. PEI TAIWAN HOLDINGS II B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit des Pays-Bas."

""DutchCo III" désigne S.A.C. PEI TAIWAN HOLDINGS III B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit des Pays-Bas."

""Option de Restructuration" désigne l'option exerçable conformément au Contrat d'Option entre LuxCo I et chaque Fond daté du ou approximativement au 9 février 2011."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun point supplémentaire n'ayant été soulevé durant la réunion, la réunion a pris fin.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Jacquet, Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation: EAC/2013/2880. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039513/278.

(130048187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

### **Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 69.050,74.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.253.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register under number B 96.114, acting in its capacity as management company of the Outlet Mall Fund, a mutual investment fund ("Fonds Commun de Placement") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Appearing Company"), here represented by Ms. Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.253 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 17<sup>th</sup>, 2007, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 320, on February 7<sup>th</sup>, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated March 30<sup>th</sup>, 2009, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 992, on May 12<sup>th</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is set at sixty-eight thousand, nine hundred and seventy-one British Pounds and twenty-eight Pence (GBP 68,971.28) represented by eight hundred and sixty-eight (868) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-nine British Pounds and forty-six Pence (GBP 79.46), to raise it from its present amount of sixty-eight thousand, nine hundred and seventy-one British Pounds and twenty-eight Pence (GBP 68,971.28) to sixty-nine thousand, fifty British Pounds and seventy-four Pence (GBP 69,050.74), by creation and issue of one (1) new share without nominal value, along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to seven hundred and seventy-eight thousand, six hundred and fifty-five British Pounds and one Penny (GBP 778,655.01).

*Subscription - Payment*

Thereupon intervened the Appearing Company, through its proxyholder, and declared to subscribe to one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to seventy-nine British Pounds and forty-six Pence (GBP 79.46), and the related share premium in the aggregate amount of seven hundred and seventy-eight thousand, six hundred and fifty-five British Pounds and one Penny (GBP 778,655.01), both fully paid-up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of fifteen percent (15%) of a certain, unquestionable and undisputed debt representing the amount of seven hundred and seventy-eight thousand, seven hundred and thirty-four British Pounds and forty-seven Pence (GBP 778,734.47) owed by the Company to the Appearing Company (the "Contribution in Kind"), out of which only seventy-nine British Pounds and forty-six Pence (GBP 79.46) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share without nominal value, subscribed by the latter, the remaining amount being allocated to the share premium account of the Company. It is further noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of the Appearing Company, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013. The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Appearing Company, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** Issued capital. The issued share capital of the Company is set at sixty-nine thousand, fifty British Pounds and seventy-four Pence (GBP 69,050.74) divided into eight hundred and sixty-nine (869) shares without nominal value, all of which are fully paid up."

### Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.114, agissant au nom et pour le compte du fonds Outlet Mall Fund, un Fonds Commun de Placement établi selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Comparante»), représentée par Mme Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mail Sub Group Holding No. 5 S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.253 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320, le 7 février 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, prédésigné, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992, le 12 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-huit mille neuf cent soixante-et-onze Livres Sterling et vingt-huit Pence (68.971,28 GBP) représenté par huit cent soixante-huit (868) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix-neuf Livres Sterling et quarante-six Pence (79,46 GBP), pour le porter de son montant actuel de soixante-huit mille neuf cent soixante-et-onze Livres Sterling et vingt-huit Pence (68.971,28 GBP) à soixante-neuf mille cinquante Livres Sterling et soixante-quatorze Pence (69.050,74 GBP), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle sans désignation de valeur nominale, avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à sept cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante-cinq Livres Sterling et un Penny (778.655,01 GBP).

#### Souscription - Libération

Est alors intervenue la Comparante, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale à émettre, et la libérer intégralement, pour une valeur de souscription totale de soixante-dix-neuf Livres Sterling et quarante-six Pence (79,46 GBP) ainsi qu'à la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de sept cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante-cinq Livres Sterling et un Penny (778.655,01 GBP), le tout étant entièrement libéré par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente de quinze pourcent (15%) d'une créance certaine, liquide et exigible représentant un montant de sept cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-quatre Livres Sterling et quarante-sept Pence (778.734,47 GBP) détenue par la Comparante sur la Société (l'«Apport en Nature»), dont soixante-dix-neuf Livres Sterling et quarante-six Pence (79,46 GBP) seulement sont utilisés pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire sans désignation de valeur nominale, souscrite par cette dernière, le montant restant étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Il est de plus noté que ladite créance résulte

d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 19 mars 2013, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, prénommée, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 19 mars 2013. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

*Réalisation effective de l'apport en nature*

La Comparante, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-neuf mille cinquante Livres Sterling et soixante-quatorze Pence (69.050,74 GBP) divisé en huit cent soixante-neuf (869) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé au Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2013. Relation: ECH/2013/514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040190/154.

(130048922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.205.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.977 (the "Appearing Company"), here represented by Ms. Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall (Italy) Holding S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.205 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit,

notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 21<sup>st</sup>, 2003, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 1368, on December 24<sup>th</sup>, 2003. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated July 14<sup>th</sup>, 2004, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 814, on August 9<sup>th</sup>, 2004.

II. The Company's share capital is set at one hundred and twenty-nine thousand Euro (EUR 129,000.-) represented by one thousand, two hundred and ninety (1,290) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of one hundred and twenty-nine thousand Euro (EUR 129,000.-) to one hundred and twenty-nine thousand, one hundred Euro (EUR 129,100.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to one hundred and forty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 149,900.-).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon intervened the Appearing Company, through its proxyholder, and declared to subscribe to one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to one hundred Euro (EUR 100.-), and the related share premium in the aggregate amount of one hundred and forty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 149,900.-), both fully paid-up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of a portion of a certain, unquestionable and undisputed debt representing the amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) owed by the Company to the Appearing Company (the "Contribution in Kind"), out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount being allocated to the share premium account of the Company. It is further noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of the Appearing Company, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013. The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

The Appearing Company, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and twenty-nine thousand, one hundred Euro (EUR 129,100.-) divided into one thousand, two hundred and ninety-one (1,291) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up".

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.977 (la «Comparante»), représentée par Mme Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mail (Italy) Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.205 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1368, le 24 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 14 juillet 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814, le 9 août 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille euros (129.000,- EUR) représenté par mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-neuf mille euros (129.000,- EUR) à cent vingt-neuf mille cent euros (129.100,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à cent quarante-neuf mille neuf cents euros (149.900,- EUR).

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenue la Comparante, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale à émettre, et la libérer intégralement, pour une valeur de souscription totale de cent euros (100,- EUR) ainsi qu'à la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de cent quarante-neuf mille neuf cents euros (149.900,-EUR), le tout étant entièrement libéré par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une portion d'une créance certaine, liquide et exigible représentant un montant de cent cinquante mille (150.000,- EUR) détenue par la Comparante envers la Société Apport en Nature», dont cent euros (100,- EUR) seulement sont utilisés pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), souscrite par cette dernière, le montant restant étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Il est de plus noté que ladite créance résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 19 mars 2013, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, prénommée, en tant que société débitrice de ladite créance, et datée du 19 mars 2013. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport en nature*

La Comparante, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille cent euros (129.100,- EUR) représenté par mille deux cent quatre-vingt-onze (1.291) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.»

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2013. Relation: ECH/2013/518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040185/143.

(130048920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

### **Uncia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 176.095.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le six mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "UNCIA S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location, l'administration et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Tom FELGEN, préqualifié, et libérées intégralement par la souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
  - Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 14 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;
  - Monsieur René FALTZ, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 17 août 1953, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine; et
  - Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 2 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
4. La société anonyme "LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A.", en abrégé "LOMAC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22206, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. FELGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039593/235.

(130048605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

#### **Ansdell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.842.

L'an deux mille treize,

le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «ANSDSELL S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «MEETLUX S.A.», suivant acte notarié dressé à la date du 05 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 17 mai 2002, sous le numéro 753 et page 36129. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 85 842. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial, en date du 09 août 2004, sous le numéro 815 et page 39075.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur João FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tamara HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Transfert du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall 2, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 2) Modification afférente des articles correspondant des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg vers 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . (deuxième alinéa).** «Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

*Deuxième résolution*

En conséquence directe de ce transfert de siège l'Assemblée DECIDE de modifier encore l'article NEUF (9), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 9. (premier alinéa).** «L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. FERREIRA, T. HOFFMANN, E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2772. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039116/63.

(130048492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Navitas Fund Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.754.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunzehnten Februar.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

- Kristian Huth KONDRUP, Selbstständiger, wohnhaft zu DK-8361 Hasselager, Bavnegardsvej 177,

hier vertreten durch Kai-Uwe Jeans NIELSEN, Privatangestellter, wohnhaft zu L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 4. Februar 2013, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden. Alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Navitas Fund Management", mit Sitz zu L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Pierre PROBST aus Ettelbruck am 14. November 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 3187 vom 27. Dezember 2001, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.754.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Er beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und fortan hat Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist es als Verwaltungsgesellschaft für den als FCP aufgelegten Verbriefungsfonds "KrisKon US Oil Fund", gemäß dem luxemburgischen Verbriefungsgesetz vom 22. März 2004 tätig zu werden.

Die Gesellschaft kann in dieser Funktion sämtliche Tätigkeiten ausführen, die im Zusammenhang mit der Verwaltung, der Geschäftsführung und der Vermarktung des vorbezeichneten Verbriefungsfonds stehen.

Ferner kann die Gesellschaft Beteiligungen, in jeder Form, an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften halten, und sie kann auch jede andere Anlageform erwerben, sei es durch Kauf, Zeichnung oder jede andere Art und Weise, Wertpapiere übertragen, sei es durch Kauf, Tausch oder jede andere Form, und ihr Beteiligungsportfolio verwalten, kontrollieren und weiterentwickeln.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Handels-, Gewerbe- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind."

*Zweiter Beschluss*

Er beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern und fortan hat Artikel 4 der Statuten folgenden Wortlaut:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung führt die Bezeichnung "KrisKon Fund Management"."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der alleinige Anteilhaber die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg in der Amtsstube.

Nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: NIELSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2013. Relation: LAC/2013/8431. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040161/45.

(130048834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Mitco Resolution 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.382.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Resolution Liberty C S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 125 parts sociales de Mitco Resolution 3 S.à.r.l., a cédé la totalité de ses 125 parts de la manière suivante:

- 118 Parts en date du 26 mars 2013, à AREX Real Estate UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Maximilianstrasse 45, 80538 Munich, Allemagne et;

- 7 parts en date du 26 mars 2013, à REE Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Mozartstrasse 6, 67459 Böhl – Iggelheim, Allemagne.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2013043872/19.

(130052991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**Tasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.309.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of March.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

SANDFORD EQUITIES CORP., having its registered office at Global Bank Tower, 50<sup>th</sup> street, 23<sup>rd</sup> floor, Panama city, Republic of Panama, registered with the Public Register, section Mercantile, under the number 544608,

hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal on March 22, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company TASCOS INTERNATIONAL S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 133.309 (NIN 2007 2455 763) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 6<sup>th</sup> of November 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2808 of December 5<sup>th</sup>, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 3<sup>rd</sup> of December 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 3046 of December 31, 2008.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125.000) shares of ten Cents (€ 0,10) each.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to cancel the par value of the shares.

*Second resolution*

The sole shareholder, represented as said before, decides to increase the corporate capital by an amount of NINETEEN MILLION SIX HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EURO (€ 19,622,000.-), so as to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-) to the amount of NINETEEN MILLION SIX HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 19,634,500.-), without the issue of new shares but by increasing the accounting par value of the shares, by partially waiving its certain, liquid and due claims against the company by the conversion into capital of the said claims up to the amounts of:

- ONE MILLION FIVE HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED SIXTY-FIVE EURO (€ 1,528,565.-);

- FOUR HUNDRED TWENTY THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY-TWO DOLLARS AND THIRTEEN CENTS (US\$ 420,872.13.-) evaluated at the amount of THREE HUNDRED TWENTY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO AND FORTY-TWO CENTS (€ 329,267.42.-);

- ONE MILLION NINE HUNDRED NINETEEN THOUSAND SIX HUNDRED FOURTEEN EURO AND EIGHTY-EIGHT CENTS (€ 1,919,614.88.-); and

- TWENTY-TWO MILLION FIVE HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY-EIGHT DOLLARS AND SEVENTY-EIGHT CENTS (US\$ 22,528,528.78.-) evaluated to the amount of FIFTEEN MILLION EIGHT HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED FIFTY-TWO EURO AND SEVENTY CENTS (€15,844,552.70.-).

SANDFORD EQUITIES CORP. renounces to the remaining amount of its claims up to the amount of ONE HUNDRED SEVENTY-THREE EURO AND SEVENTY-NINE CENTS (€ 173,79.-).

The sole shareholder certifies and states that by the partial conversion into capital of the said claims, its claims against the company is paid off up to the amount of NINETEEN MILLION SIX HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EURO (€ 19,622,000.-).

The existence of the said claims results from a balance sheet and a statement of two of the managers of the company, namely:

- Mr. Barry Black, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Mr. Patrice Yande, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

which documents, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, remain attached to the present deed, to be registered with it.

### *Third resolution*

The sole shareholder decided to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 6.** The capital is set at NINETEEN MILLION SIX HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 19,634,500.-),

divided into one hundred twenty-five thousand (125.000) shares with no par value.

### *Attribution of the shares*

The one hundred twenty-five thousand (125.000) shares have all been attributed to SANDFORD EQUITIES CORP., prenamed.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

### **A COMPARU**

SANDFORD EQUITIES CORP., avec siège social à Global Bank Tower, 50<sup>th</sup> street, 23<sup>rd</sup> floor, Panama, République de Panama, immatriculée auprès du Registre Publique, section Mercantile, sous le numéro 544608,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé leur délivrée en date du 22 mars 2013,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée TASCOS INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.309 (NIN 2007 2455 763) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2808 du 5 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3046 du 31 décembre 2008.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix Cents (€ 0,10) chacune.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS (€ 19.622.000.-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 19.634.500.-) sans émission de parts sociales nouvelles mais en augmentant le pair comptable des parts sociales moyennant renonciation partielle à ses créances certaines, liquides et exigibles qu'elle détient envers la société à concurrence des montants de:

- UN MILLION CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (€ 1.528.565),

- QUATRE CENT VINGT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE virgule TREIZE US DOLLARS (USD 420.872,13), évalué au montant de TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT EUROS QUARANTE-DEUX CENTS (€ 329.267,42),

- UN MILLION NEUF CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATORZE EUROS QUATRE-VINGT HUIT CENTS (€ 1.919.614,88),

- VINGT-DEUX MILLIONS CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT virgule SOIXANTE-DIX-HUIT US DOLLARS (USD 22.528.528,78), évalué au montant de QUINZE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX EUROS SOIXANTE-DIX CENTS (€ 15.844.552,70).

SANDFORD EQUITIES CORP. renonce au solde restant de ses créances à concurrence du montant de CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS SOIXANTE DIX-NEUF CENTS (€ 173,79).

L'associée unique reconnaît et déclare que par la conversion partielle en capital ces créances à l'égard de la société se trouvent éteintes jusqu'à concurrence du montant de DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS (€ 19.622.000.-).

L'existence des prédites créances résulte d'un bilan et d'une déclaration établie par deux gérants de la société, à savoir:

- Monsieur Barry Black, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DIX-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 19.634.500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

#### *Attribution des parts sociales*

Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ont toutes été attribuées à SANDFORD EQUITIES CORP., préqualifiée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2013 Relation: ECH/2013/555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041482/143.

(130050760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

### **Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.623.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 mars 2013 entre Simple Wine Holdings Limited et Framestone Limited, les 10.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Simple Wine Holdings Limited, domicilié 2, Agias Fylaxeos & Zinonos Rosside, étage 1, 3082 Limassol, Chypre, et immatriculé sous le numéro HE 198155 auprès du «Ministry of Commerce, Industry and Tourism Department of Registrar of Companies and official Receiver» ne détient plus aucune part de la Société.

- Framestone Limited, domicilié 11 Limassol Avenue, bâtiment Galatariotis, étage 2, 2112 Nicosia, Chypre, et immatriculé sous le numéro HE 315582 auprès du «Ministry of Commerce, Industry and Tourism Department of Registrar of Companies and official Receiver» détient 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant A

Référence de publication: 2013043810/21.

(130053133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 29 mars 2013 que le mandat du conseil de gérance a été renouvelé avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 novembre 2013.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Luciano Salzano, gérant; et
- M. Patrice Gallasin, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013043962/19.

(130053143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Kojac S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 19.379.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre KOJAC S.A., N° immatriculation: B 193 79 et la Fiduciaire Treuconsult S.A., N° Immatriculation: B 135 196 est résiliée. Le siège social jusqu'alors fixé au 3, Rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2013043792/14.

(130053008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Omega Iceland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.044.

—  
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 04 avril 2012 entre la société Welfield Consult Ltd., et la société CVIL Portfolio Inc., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 605627 que la société Welfield Consult Inc. A cédé la moitié de ses parts soit 6 200 parts à la société CVIL Portfolio Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,  
Fait à Luxembourg, le 04 avril 2012.

Référence de publication: 2013043901/15.

(130053379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 2.286.317,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.250.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

1) CVC European Equity IV (AB) Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.;

2) CVC European Equity IV (AB) Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (B) L.P.;

3) CVC European Equity IV (CDE) Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (C) L.P.;

4) CVC European Equity IV (CDE) Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (D) L.P.;

5) CVC European Equity IV (CDE) Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (E) L.P.;

6) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.;

7) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.;

8) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.;

9) CVC Capital Partners Asia II Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P.;

10) CVC Capital Partners Asia II Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A, L.P.;

11) CVC Capital Partners Asia III Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P.;

12) CVC Capital Partners Asia III Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund - A, L.P.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013043958/39.

(130053109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Poge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NZD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.434.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société POGÉ S.à r.l. en date du 17 mars 2013, la décision suivante:

- Nomination du nouveau Gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 17 mars 2013:

Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Révocation du Gérant suivant à compter du 17 mars 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POGE S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant

Référence de publication: 2013043943/18.

(130053587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**Laminvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.789.

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Hubert LAMY, Président, né le 13 octobre 1944 à Saint Saturnin sur Loire (France), demeurant à B-1180 Bruxelles, 19, rue Marie Depage,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Monsieur Michel LAMY, Directeur Général, né le 2 septembre 1946 à Caen (France), demeurant à F-78000 Versailles, France, 12, avenue Douglas Haig,

ici représenté en vertu d'une (1) procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "Laminvest S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 143789, constituée originellement sous la dénomination de H.N.L. Investments S.à r.l., par acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C n°149 du 22 janvier 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 549 du 15 mars 2009, contenant l'adoption de sa dénomination actuelle.

et que les comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature statutaire et de modifier en conséquence le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéa).** En cas d'existence d'un gérant unique, ce dernier exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions de Sébastien ANDRE Gérant de catégorie B, Xavier SOULARD, Gérant de catégorie B et Philippe TOUSSAINT, Gérant de catégorie B

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme pour une durée indéterminée à la fonction de gérante de catégorie B:

Mme Catherine ZOLLER, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 08 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale constate que l'Associé et Gérant de catégorie A Hubert LAMY a son adresse actuelle à B-1180 Bruxelles, 19, rue Marie Depage.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter suite à ce qui précède l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, qui sont toutes détenues comme suit:

1. Monsieur Michel LAMY, Directeur Général, né le 2 septembre 1946 à Caen (France), demeurant à F-78000Versailles, France, 12, avenue Douglas Haig, deux mille parts sociales . . . . .	2.000
2. Monsieur Hubert LAMY, Président, né le 13 octobre 1944 à Saint Saturnin sur Loire (France), demeurant à B-1180 Bruxelles, 19, rue Marie Depage, deux mille parts sociales . . . . .	<u>2.000</u>
Total: quatre mille parts sociales . . . . .	4.000

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hubert LAMY, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039361/73.

(130048627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**JMP.Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 414, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 176.096.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Pascal CARTIERRE, chef cuisinier, né à Ham (France) le 22 octobre 1980, demeurant à L-1941 Luxembourg, 357, route de Longwy.

- Jean-Michel UJEVIC, directeur de salle, né à Metz (France) le 11 mars 1968, demeurant à F-57330 Kanfen (France), 3, rue de Cantevanne.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "JMP.Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de petite ou grande restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société aura également pour objet l'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation de matériels de cuisine et généralement de toutes marchandises autorisées, la fabrication et la commercialisation de plats cuisinés de tous types.

Enfin, la société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Pascal CARTIERRE, susdit, cinquante et une parts, . . . . .	51
- Jean-Michel UJEVIC, susdit, quarante-neuf parts, . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.- €).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5884 Hesperange, 414, route de Thionville.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

\* Pascal CARTIERRE, chef cuisinier, né à Ham (France) le 22 octobre 1980, demeurant à L-1941 Luxembourg, 357, route de Longwy.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CARTIERRE, UJEVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé):

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039353/71.

(130048633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

### **Troisi Investissements Internationaux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 12.079.

- Constituée sous la dénomination de IMMOBILIERE DU KIRCHBERG suivant acte reçu par Maître Joseph Etienne Hyacinthe GLAESNER, notaire de résidence à L -LUXEMBOURG, en date du 05 juin 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 176 du 04 septembre 1974;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 382 du 25 février 2011.

Il résulte de la lettre de démission datée du 9 novembre 2012 que Monsieur Rodolfo ZÜRCHER, consultant économique, demeurant professionnellement à CH - 6901 LUGANO, a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013044084/19.

(130053689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Telecom Business Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 34.550.

—  
La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège de la société TELECOM BUSINESS LUXEMBOURG S.A., en abrégé TB Lux S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 34.550.

La société TELECOM BUSINESS LUXEMBOURG S.A. n'est plus autorisée à fixer son siège au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 28 mars 2013.

ECOGEST S.A.

Référence de publication: 2013044072/13.

(130053526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 73.563.513,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.145.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 février 2013.*

En date du 8 février 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Peterson, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 17 novembre 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Krista Endres
- Shannon Sparks

*Gérants B:*

- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2013044049/22.

(130053433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Trebol Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.319.

—  
Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

1) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.;

2) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.;

3) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013044062/20.

(130053137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.477.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 2013*

- Sont réélus au Conseil d'Administration

\* M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

\* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

\* M. Tobias Meyer, président du conseil d'administration, Aeschenplatz 6, CH-4052 Basel, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

*Pour UBS (Lux) Institutional SICAV*

*UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.*

*Mathias Welter / Vitali Schetle*

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2013044088/21.

(130053396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Sarasun Studios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 170.736.

BENAICHA Benjamin à Metz (France) le 27 mars 1990, demeurant au F-57000 Metz. 10 Boulevard André Maginot, est nommé administrateur délégué

2. Mr THIRRIARD Paul né à Metz (France) le 5 mai 1987 demeurant au F-57330 Hettange-Grande, 45 rue du Général Patton est nommé au poste de 3<sup>ème</sup> administrateur de la société sarasun studios SA,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 16h45

Le Mercredi 03 Avril 2013.

Référence de publication: 2013044219/13.

(130053517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**NTC Holding G.P., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.289.

—  
EXTRAIT

M. Bruno Mourgue d'Algue a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 29 juin 2012 et les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement M. Haide Hong, demeurant

professionnellement au 28 St. George Street, London W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 09 juin 1984 à Fujian, (Chine) avec effet au 29 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- John Sutherland;
- Séverine Michel;
- Wolfgang Zettel;
- Michael Kidd;
- Gabriele Cipparrone;
- Haide Hong;
- Robert Charles Reynders;
- Raphael de Botton;
- Ola Nordquist;
- Henrik Kraft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013044213/28.

(130053292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Immo Royal Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.396.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2013 que:

1. l'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 70 Grand rue L-1660 Luxembourg avec effet immédiat;
2. l'assemblée générale accepte la démission du mandat d'administrateur de Madame Karine VILRET, demeurant professionnellement 37A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg;
3. l'assemblée générale accepte la démission du mandat de commissaire aux comptes de la société «Fiduciaire BEFAC, Expertises comptables et fiscales (Luxembourg) s.a.r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 45.066, établie et ayant son siège social à Luxembourg, Forum Royal, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
4. l'assemblée générale désigne en qualité d'administrateur Monsieur Nabil KADRI demeurant professionnellement au 70 Grand rue L-1660 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée illimitée;
5. l'assemblée générale désigne en qualité de commissaire aux comptes la société ERYNIS SA, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 116.503 et ayant son siège social au 70 Grand rue L-1660 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013044208/26.

(130053229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Architecture et Environnement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 42.538.

*Extrait du PV de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats sociaux suivants pour une durée de 6 ans, de sorte qu'ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018:

*Comme administrateurs:*

- Monsieur Jean-Paul ELVINGER

- Monsieur Philippe CAULIER
- Monsieur Jérôme DUBUISSON
- Monsieur Pierre KELECOM
- Monsieur Marc WAGNER

*Comme commissaire aux comptes:*

- Monsieur Thierry ELVINGER

*Extrait du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 2012*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Jean-Paul ELVINGER comme président et Messieurs Pierre KELECOM et Jérôme DUBUISSON comme administrateurs-délégués jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le conseil d'administration décide de fixer les pouvoirs de signature de la manière suivante:

Les administrateurs-délégués peuvent engager la société par leur seule signature. Cependant, tout engagement supérieur à 25.000 € nécessitera la signature conjointe de deux administrateurs-délégués ou d'un administrateur-délégué et d'un administrateur.

Référence de publication: 2013044236/26.

(130054561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

**Platifer Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

R.C.S. Luxembourg B 176.089.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-six février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Alberto DIAS BRANDÃO, gérant de société, né à Urro/Arouca (Portugal) le 3 0 janvier 1955, demeurant à F-5757 0 Mondorff, 1, rue de Paris

2.- Monsieur José Manuel COSCURAO, salarié, né à Salvaterra De Magos (Portugal) le 03 mai 1962 demeurant à L-3 921 Mondercange, 63, rue d'Esch

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
PLATIFER CONSTRUCTIONS S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de constructions, de façadier-plafonneur-plâtrier-peinture, de carreleur, de terrassements, d'excavation de terrains et de canalisation, de confectionneur de chapes, de monteur d'échafaudages, de poseur de jointements, de toitures.

- l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, la gérance d'immeubles, l'administration de biens-syndic de copropriété,

- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de tous marchandises,

- ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Kayl.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Alberto DIAS BRANDÃO, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50
2.- Monsieur José Manuel COSCURAO, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature de matériaux et d'outillages de constructions, d'échafaudage, et de machines, tels qu'énumérés sur des factures annexées, évalué par les comparants à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€).

Les comparants déclarent que les prédits apports sont à la disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Euclides DE JESUS, salarié, né à Moldes Arouca (Portugal) le 16 février 1963, demeurant à F-57570 Mondorff, 1, rue de Paris

II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Alberto DIAS BRANDÃO, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Dias Brandão, Coscurao, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039472/82.

(130048503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 47.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044882/9.

(130055023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Communicabilis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4829 Rodange, 12, rue de Lasauvage.

R.C.S. Luxembourg B 60.075.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044877/9.

(130055091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Armatures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 8.775.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044795/9.

(130055132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Beatport S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044822/9.

(130055095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Dedel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044893/9.

(130054950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Erbephar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.475.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044939/9.

(130055206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013044963/9.  
(130054916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013044964/9.  
(130054937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013044965/9.  
(130054938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**Flojkas Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 97.686.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013044966/9.  
(130055025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**FoamCo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 121.174.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013044967/9.  
(130055276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**FoamCo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 121.174.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013044968/9.  
(130055277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---